



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-05-010

PUBLIÉ LE 15 MAI 2019

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2019-05-15-001 - Suppléance 16 mai 2019 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2019-05-15-001

Suppléance 16 mai 2019

Préfecture du Cher
Direction de la citoyenneté

ARRÊTÉ N° 2019-0655
portant organisation de la suppléance de Madame la Préfète
et délégation de signature
le 16 mai 2019

La Préfète du Cher,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Vu le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de Mme Claire MAYNADIER en tant que Sous-préfète de Saint Amand-Montrond,

Considérant qu'il convient de désigner un Sous-préfet chargé d'exercer la suppléance de la Préfète du Cher le jeudi 16 mai 2019 compte tenu de l'absence de la Secrétaire générale ce jour-là,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Mme Claire MAYNADIER Sous-préfète de St Amand-Montrond est chargée d'exercer la suppléance de la Préfète le jeudi 16 mai 2019.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Mme Claire MAYNADIER, en toutes matières pour l'ensemble du département, et notamment à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence dans le cadre de cette suppléance.

Article 3 – Mme Claire MAYNADIER, Sous-préfète de St Amand-Montrond est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 15 mai 2019
La Préfète,

Signé :Catherine FERRIER